



**CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays basque et du Centre
Intercommunal d'Action Sociale du Pays basque**

15, Avenue Foch - 64100 Bayonne

Tel : 05 59 25 37 14 - 06 32 15 99 09 - messagerie : cfdt@communaute-paysbasque.fr

Bayonne, le 24 mai 2024,

A l'attention de **Monsieur Jean René ETCHEGARAY**

Président de la Communauté d'Agglomération Pays basque et du CIAS Pays basque

15, Avenue Foch

64100 Bayonne

Objet : Revalorisation salariale des professionnel.les de la petite enfance

Monsieur le Président de la CAPB et du CIAS Pays basque,

La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles ont annoncé, le 5 mars 2024, un accompagnement financier des branches professionnelles qui accorderaient des augmentations salariales de 150 euros à 100 euros net par mois en moyenne pour les professionnels des métiers de la petite enfance du secteur privé et du secteur public.

L'État couvrira, à hauteur de 66 %, des augmentations comprises en moyenne entre 100 et 150 euros net par mois, 34 % restant à la charge des gestionnaires.

S'inscrivant dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), cette mesure bé-

néficiera aux salariés des crèches financées par la branche famille de la Sécurité sociale. Elle est effective par le vote par le conseil d'administration de la Cnaf le 3 avril dernier.

A l'heure actuelle, le monde de la petite enfance en France traverse depuis de nombreux mois une zone de turbulences.

En effet à la suite du rapport publié par l'IGAS* en 2022, mettant en relief des dysfonctionnements importants dans le monde de la petite enfance, une commission d'enquête a été diligentée par la représentation nationale. Un premier rendu a été fait par la rapporteuse **Sarah Tanzilli** auprès des membres de ladite commission (*Cf. le rapport de l'IGAS du 11 avril 2022).

Aujourd'hui le monde de la petite enfance souffre d'un manque de reconnaissance avec pour conséquence un manque de personnel estimé par les pouvoirs publics à 10000 professionnelles pour le fonctionnement des établissements. Au niveau de l'accueil c'est près de 200 000 places en accueil petite enfance qu'il faut créer pour répondre aux besoins des familles. Le secteur public du monde de la petite enfance n'est pas épargné par les difficultés à recruter les personnels de ce secteur.

Aussi dans la dynamique salariale qui est la nôtre au sein des services communautaires, **la question de la revalorisation des traitements est au cœur de nos préoccupations.**

La question de l'attractivité de notre collectivité est un item important et non négligeable. **La concurrence est rude entre les acteurs du secteur** quand il s'agit de recruter les agent.e.s dont nous avons besoin dans cette direction métier.

Aussi les collectivités engageant des revalorisations salariales pour les professionnels de leurs établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la PSU pourront être éligibles au bonus « attractivité ». Une récente circulaire CNAF précise ces éléments.

Pour mémoire, seront éligibles les collectivités employeuses ayant pris des délibérations relatives à l'augmentation de 100€ et actant l'abondement de cette revalorisation **sur le RIFSEEP des professionnels de la petite enfance.**

La collectivité devant transmettre par la suite à la CAF la délibération et un document déclaratif actant les revalorisations de 100€ de l'ensemble des professionnels de la petite enfance.

En cela, la CFDT de la CAPB et du CIAS Pays basque souhaite mettre à l'agenda social de nos travaux paritaires à la Communauté d'Agglomération Pays basque la mise en œuvre de la revalorisation salariale des agent.e.s de la petite enfance comme proposée par le gouvernement.

Cette mesure, financée à 66 % par l'État, doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire afin d'être mise en place car elle est laissée au libre arbitre de l'exécutif.

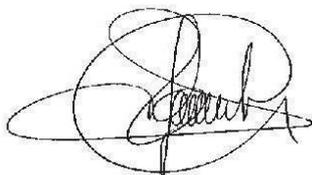
Aussi notre organisation vous demande de porter cette délibération au sein de nos instances et valider ainsi cette progression salariale pour nos collègues de la petite enfance de notre collectivité.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Président de la CAPB et du CIAS Pays basque, nos meilleures salutations.

Pour la section syndicale CFDT CAPB-CIAS Pays basque

Laurent Roux.

Secrétaire général CFDT CAPB-CIAS Pays basque



- Copie Mme CARRIQUE Renée, Vice-Présidente en charge des ressources humaines
- Copie M. BARANTHOL Jean Marc, Conseiller communautaire au dialogue social
- Copie Mme HOUET Muriel Vice-président sur la petite enfance et l'enfance
- Copie M. BOCHARD Rémi, Directeur Général des Services
- Copie M. EVRARD Sébastien, Directeur Général Adjoint aux Ressources
- Copie Mme THORNARY Anne Marie, Directrice Adjointe de la politiques linguistiques, services à la population
- Copie Mme LE FOLL Sylvie, Directrice ajointe aux Ressources Humaines

